



BÈGLES, le 12 juillet 2016

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2016**

**Étaient présents** : M. Noël MAMERE, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Franck JOANDET, Mme Fabienne FEDOU, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Isabelle FORET-POUGNET, M. Patrice VIVANT, Mme Amélie COHEN LANGLAIS, M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE, Mme Fabienne CABRERA, M. Aurélien DESBATS, M. Philippe MARTIN, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Isabelle TEURLAY-NICOT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Myriam MONTAGUT-LOBJOIT, M. Guénolé JAN, Mme Sandra JENSEN, M. Eric BENAYOUN, M. Mamadou NIANG, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Thierry BEER DEMANDER, Mme Françoise MATHA-STEPANI M. Bruno PALUTEAU, Mme Nathalie LE GUEN.

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation** :

Mme Edwige LUCBERNET à M. Aurélien DESBATS  
M. Cédric DUBOST à M. Franck JOANDET  
Mme Cathy CAMI à M. Olivier GOUDICHAUD  
Mme Christelle LAHAYE à Mme Amélie COHEN LANGLAIS  
Mme Zouina HAMMI-OUAHIOUNE à Mme Fabienne FEDOU  
M. Kewar CHEBANT à Mme Isabelle FORET-POUGNET  
Mme Christine TEXIER à Mme Christelle BAUDRAIS

**Absent** : /

**Secrétaire de la séance** : M. Philippe MARTIN

**1. CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE BÈGLES, LA VILLE DE BORDEAUX ET LE CREAC AUTOUR DES ARTS DE LA PISTE**

Une première convention a été signée le 4 juin 2015 précisant les accords partenariaux des villes autour des arts de la piste. Pour mettre en œuvre les programmes d'activité, la Ville de Bègles d'une part et la Ville de Bordeaux d'autre part, conviennent de s'appuyer sur l'Association CREAC pour être l'opérateur qui organise et développe les dispositifs autour du cirque. Monsieur le Maire est autorisé à signer des conventions ou des avenants relatifs à la convention-cadre quinquennale 2015-2020.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS**

**2. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION D'UN « WEB DOCUMENTAIRE » DANS LE CADRE DU PROJET « LES VISAGES DE LA FRANCE, BÈGLES ET SES DIVERSITÉS »**

Le Conseil approuve la mise en œuvre du projet de réalisation d'un « web documentaire » intitulé « Les visages des rues » dans le cadre du programme des Visages de la France, Bègles et ses diversités. Un soutien financier sera sollicité auprès du Conseil Régional (7.000 €), du Conseil Départemental (4.000 €) et au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Maire (5.000 €).

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE – 2 ABSTENTIONS**

**3. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROJET SOLIDAIRE « REGARDS D'AILLEURS »**

La mise en œuvre du projet solidaire « Regards d'ailleurs » est approuvée et il est décidé de solliciter l'obtention de subventions pour assurer sa réalisation auprès de la C.A.F. de la Gironde (6.000 €) et au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Maire (2.000 €).

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 4 CONTRE**

**4. RESERVE PARLEMENTAIRE 2016 – BT EMPLOI AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL**

Une subvention de 5.000 € sera sollicitée, au titre de la réserve parlementaire 2016, afin de permettre l'amélioration des conditions d'accueil du public par l'aménagement de l'ergonomie du poste de travail de l'accueil.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS**

**5. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA MODERNISATION D'UN LOCAL COMMERCIAL DANS LE CADRE DE L'OPERATION URBAINE COLLECTIVE**

Suite à la validation du Comité de Pilotage, le Conseil approuve le versement d'une subvention d'investissement de 2.420,12 € au commerce dénommé « Le Tassigny », soit une aide à hauteur de 69 % des investissements hors taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

**6. FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

Une subvention de 201.135 € sera sollicitée auprès du Conseil Départemental, au titre du F.D.A.E.C., afin de réaliser les opérations suivantes :

- Travaux d'aménagement du Bureau Information Séniors au C.C.A.S. (82.250 €)
- Travaux de traitement acoustique à l'Ecole de Musique (10.000 €)
- Travaux d'aménagement au Bâtiment 7 « LE CHAPITO » (105.885 €).

Le financement complémentaire sera assuré par autofinancement.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS**

**7. VENTE DU BATIMENT « LA MORUE NOIRE » 7 ALLEE DE FRANCS**

Il est décidé de céder le local de la Morue Noire, sur une assiette foncière de 800 m<sup>2</sup> environ, issue d'une division à venir de la parcelle AS 312, sise 7 allée de Francs à Bègles, à la Société Aquitaine Promotion au prix de 250.000 €. Cette vente sera conditionnée à la réalisation d'un projet tertiaire en rénovation de l'immeuble existant, compatible avec l'ambition architecturale et paysagère du quartier.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE – 2 ABSTENTIONS**

**8. VENTE DE DEUX PARCELLES 4 PLACE DE LA LIBERTE**

La cession de deux locaux cadastrés AL 397 et 400, d'une contenance de 82 m<sup>2</sup>, est adoptée au profit de Monsieur Armand MARTIN, pour un montant de 55.000 €, conformément à l'avis des Domaines. Cette vente sera conditionnée à la réalisation d'un programme immobilier tertiaire compatible avec l'ambition architecturale du quartier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

**9. VENTE D'UN LOCAL PLACE DU 14 JUILLET**

Le Conseil approuve la cession d'un local à usage professionnel de 38 m<sup>2</sup>, sis 3 place du 14 juillet, parcelle AL 147, lot n° 9, au prix de 61.000 €, conformément à l'avis des Domaines, au profit de M. Sébastien CASSIER.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

**10. ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA VILLE ET VILOGIA**

Il est décidé de céder à VILOGIA la parcelle cadastrée AT 432p pour 139 m<sup>2</sup> et la parcelle AD 645 pour 7 m<sup>2</sup> et d'acquérir auprès de VILOGIA la parcelle AT 219 pour 70 m<sup>2</sup>, la parcelle AD 704 pour 30 m<sup>2</sup>, la parcelle AD 703 pour 127 m<sup>2</sup> et la parcelle AL 599 pour 29 m<sup>2</sup> et de bénéficier d'une servitude de passage concédée par VILOGIA sur la parcelle AD 700, sur 139 m<sup>2</sup>. L'ensemble de ces transactions sera réalisé sous forme d'un échange, sans soulte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS**

- 11. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DES « DEUX ESTEYS » - TRANSFERT A BORDEAUX METROPOLE**  
Le Conseil approuve le transfert, à titre gratuit, de la propriété de l'aire des gens du voyage "Des Deux Esteys" située rue des Deux Esteys à Bègles, au profit de Bordeaux Métropole. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette opération notamment le procès-verbal de mise à disposition de cet équipement.  
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS**
- 12. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA VILLE**  
Les divers ajustements proposés sont adoptés.  
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE – 2 ABSTENTIONS**
- 13. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE DU PORT**  
Les divers ajustements proposés sont adoptés.  
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE – 2 ABSTENTIONS**
- 14. ADMISSION EN NON-VALEUR**  
Il est décidé d'admettre en non-valeur une somme de 378 € se rapportant au titre de recette n° 69 de 2007, correspondant à une dette pour des inscriptions à l'Ecole de Musique, conformément à la proposition de notre Receveur Municipal.  
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE – 2 ABSTENTIONS**
- 15. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**  
Le Conseil donne son accord pour la création des postes suivants :
  - 1 emploi d'Attaché Principal
  - 1 emploi d'Ingénieur**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS**
- 16. TARIFICATION COMPLEMENTAIRE – PISCINE « LES BAINS »**  
Il est décidé de fixer le montant du tarif applicable aux demandes de surveillance pédagogique de cours de natation des établissements scolaires extérieurs à la commune à 20 € par heure. Ce tarif entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Le prix d'entrée à la piscine est fixé à 1.50 € par enfant participant à une fête d'anniversaire aux Bains.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**
- 17. DEFRAIEMENT DES INTERVENTIONS DES MUSICIENS DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA MAISON MUNICIPALE DE LA MUSIQUE**  
Une somme de 50 € (cinquante euros) sera attribuée à chaque intervenant musicien sollicité pour jouer lors d'une manifestation organisée par la Maison Municipale de la Musique, en défraiement de son intervention.  
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE – 2 ABSTENTIONS**
- 18. DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PABLO NERUDA**  
Il est décidé de pourvoir le siège laissé vacant par Monsieur Benoît D'ANCONA, Conseiller Municipal, et de l'attribuer à **Monsieur Philippe MARTIN**, Conseiller Municipal, en qualité de délégué titulaire représentant la Ville au sein du Conseil d'Administration du Collège PABLO NERUDA.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**